

Annexe au contrat "Aménagement et Gestion"

CANEVAS D'INDEMNITES COMPENSATOIRES RESERVEES AUX SIGNATAIRES DU
CONTRAT "AMENAGEMENT ET GESTION" DONT LE TERRITOIRE EST SITUE EN
DEHORS D'UNE ZONE DE GESTION PETIT GIBIER.

Saison: 2024/2025

Adhésion volontaire: 50€ (de 0 à 50ha)

Coût à l'hectare: 1€/ha de 51 à 100ha + 0,25€/ha de 101 à 400ha + 0,10€/ha au
delà de 400 ha

Plafond des indemnités compensatoires:

Territoires hors gestion: 3 fois le montant de la cotisation ; exemple pour 100€ d'adhésion, plafond à 300€.

	Tarifs et plafonds	Conditions particulières
Achat :de pièges (ou fabrication pour les pièges de 1ère catégorie)ou de matériel pour la destruction à tir des corvidés .	50% du prix des pièges ou du matériel, sur la base des tarifs de l'AGRP	
Agrainoirs	Aide par agrainoir : 8€ <i>Agrainoirs vendus à la FDCC : 1€/les 10l et 2€ les 30l</i>	Agrainoirs pleins du 1 ^{er} Octobre au 30 Juin
Protection agrainoirs contre les sangliers	75% de la facture .Plafond de 30€ maximum par protection.Hors plafond du canevas d'indemnités compensatoires	Maille de 20x20 cm maximum avec une préconisation de 15cm x15cm
Accueil de chasseurs	80% du montant de la carte Maximum 120€ par chasseur	Pour l'accueil gratuit d'un 1 ^{er} permis